

TARAR
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 100 euros
Siège social : 2 rue de la Chapelle
91310 MONTLHERY
830 648 762 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{ER} MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le premier mars
A huit heures
Au siège social

Monsieur Nasrulla KHAN,

Propriétaire de la totalité des 10 actions de 10 euros composant le capital social de la société
« TARAR »,

Associé unique et Président de ladite société,

Monsieur Rizwan MUHAMMAD futur associé unique et Président est présent à la réunion.

A pris les décisions suivantes :

- **Constatation de la réalisation d'une cession d'actions,**
- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

N. K

M. R

PREMIERE DECISION

L'associé unique, **Monsieur Nasrulla KHAN**, prend acte en ce jour de la cession de la totalité des actions soit **10 actions** au profit de :

Monsieur Rizwan MUHAMMAD
demeurant au 4 rue de la Chapelle 91310 MONLHERY
né le 25 janvier 1996 à GUJRAT (PAK)
de nationalité pakistanaise

Conformément à l'article 11 des statuts, l'associé unique rappelle que les **cessions des actions détenues par l'associé unique sont libres**.

L'associé unique, comme conséquence de la cession d'actions ci-dessus, **agrée** expressément **Monsieur Rizwan MUHAMMAD** en qualité d'**associée à hauteur de 100% des actions** de la société TARAR.

Il charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la **démission de Monsieur Nasrulla KHAN** en qualité de **Président** de la société.

L'associé unique le dispense de l'exécution de son préavis et statue ce jour sur son remplacement.

Il nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Rizwan MUHAMMAD
demeurant au 4 rue de la Chapelle 91310 MONLHERY

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

L'associé unique fixera la rémunération du nouveau Président lors d'une prochaine décision.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

N.K

M.R

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

**

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Nasrulla KHAN



Monsieur Rizwan MUHAMMAD

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

